

Secrétariat Vie Syndicale

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

A Madame Riou-Canals

Directrice Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Objet : Dépôt de préavis de grève

Paris, le 28 août 2014

Madame la Directrice Générale,

Le SNETAP-FSU est amené à déposer ce jour, à la demande des Personnels de l'établissement de L'EPLEFPA de la Roque, un préavis de grève reconductible à compter du mardi 2 septembre 2014.

En effet, les Personnels réunis le 4 juillet en Assemblée Générale s'inquiètent fortement des conditions de la rentrée 2014 :

- alors que les élèves, étudiants et apprentis sont attendus en nombre à la rentrée (plus de 500 sur le lycée et une centaine sur le CFPPA), soit une vingtaine d'élèves supplémentaires, la DGH est de fait en baisse et les personnels refusent en seconde générale l'équivalent d'une classe de 32 élèves;
- des dysfonctionnements importants sont apparus du fait de l'absence de plusieurs membres de l'équipe de Direction, en particulier celle du chef d'exploitation et de la proviseure adjointe;
- le budget de l'établissement aggrave son déficit depuis la cinquième année consécutive;
- par ailleurs, il apparaît inadmissible de laisser cet établissement en l'état, une équipe de Direction au complet dès la rentrée se devant de prendre à bras le corps ses fonctions. A défaut, les Personnels demandent un renfort pour pallier les insuffisances.

Les Personnels se mettront en grève dès la rentrée des élèves si :

- les heures déclarées en retard (HSA et HSE) ainsi que les indemnités de professeur principal oubliées (2013/2014) ne sont pas payées.
- les heures prévues aux différents référentiels ne sont pas respectées sur les fiches de service.
- les dédoublements (effectifs à 35) ne sont pas effectués (labo + langues vivantes + AP).
- les emplois du temps ne sont pas valides et ne permettent pas une rentrée correcte pour les élèves.



- les HSE se substituent aux HSA

De plus, ayant des classes souvent à 35, ce qui occasionne une surcharge de travail considérable, les Personnels demandent par suite que :

- toutes les heures en langue vivante soient assurées grâce au recrutement d'un contractuel en espagnol
- le Ministère prenne en charge la section européenne, conformément aux annonces de la DGER (le budget de l'établissement ne pouvant plus supporter cette charge)
- les moyens soient donnés au CDI pour qu'il puisse accueillir correctement tous les apprenants (complément de 20 % + conditions matérielles).

Une audience est prévue lundi 1^{er} septembre, jour de prérentrée, avec Monsieur Augier, DRAAF Midi-Pyrénées, afin d'obtenir des réponses à la hauteur des problèmes posés, ainsi que pour clarifier les perspectives et définir une véritable ambition pour le lycée La Roque (après plus de 15 ans sans ouverture de classe):

- ouverture du BTS TC (2015) et de la licence pro par apprentissage (2015-2016).
- fonctionnement et transparence du CFAA 12.
- ouverture d'une quatrième seconde (il n'est assurément pas acceptable de refuser des élèves à La Roque, alors que la vague des naissances des années 2000 va conduire en l'état à un refus massif d'élèves)
 - dédoublement de la classe préparatoire.

Ces points ont été votés à l'unanimité et seront examinés dès la pré-rentrée en Assemblée Générale. A l'aune des réponses faites et des engagements pris ou non par l'autorité académique, cette AG décidera d'effectuer la rentrée ou non.

Le Secrétariat Général du SNETAP-FSU entend que vos services prennent, Madame la Directrice Générale, la mesure des problèmes relevés et qu'ils conduisent en urgence les expertises qui s'imposent.

En effet, après un échange avec votre adjoint ce mardi concernant ce dépôt de préavis, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre qu'aucune information n'avait filtré de la part du DRAAF-SRFD Midi-Pyrénées en direction de la DGER et en particulier de la sous-direction EDC, cela alors même que la situation est connue depuis début juillet et qu'une grève de rentrée reconductible est plus que probable si les revendications légitimes des Personnels ne devaient pas être entendues...

Dans l'attente, recevez, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Frédéric Chassagnette Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU

